Nations Unies DP/2008/5

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr. générale
7 janvier 2008
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2008
21-28 janvier 2008, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Questions financières, budgétaires et administratives

Projet de budget d'appui du PNUD et d'UNIFEM pour l'exercice biennal 2008-2009

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports sur le projet de budget du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'exercice biennal 2008-2009 (DP/2008/3) et sur le projet de budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). À cette occasion, il s'est entretenu avec l'Administrateur adjoint du PNUD et la Directrice exécutive par intérim d'UNIFEM, ainsi qu'avec d'autres représentants, qui lui ont fourni des renseignements complémentaires.

I. Projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2008-2009

A. Mode de présentation

2. Le Comité consultatif note que le projet de budget d'appui biennal du PNUD et les prévisions connexes pour 2008-2009 sont conformes à la nouvelle présentation axée sur les résultats arrêtée de concert par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le PNUD, et tiennent compte des observations et recommandations communiquées par le Comité consultatif dans sa lettre du 4 juin 2007 publiée sous la cote AC/1622, ainsi que de celles formulées par le Conseil d'administration durant sa session annuelle de juin 2007.

08-20276 (F) 160108 170108

3. Le Comité consultatif prend note, aux sections C et D du chapitre III du rapport (DP/2008/3), de la nouvelle présentation axée sur les résultats du budget d'appui pour l'exercice biennal 2008-2009. La structure du budget s'articule autour de 19 fonctions de gestion, dont 16 sont harmonisées avec l'UNICEF et le FNUAP. Il s'agit des fonctions suivantes :

Fonction 1. Direction exécutive et pilotage;

Fonction 2. Représentation et promotion du mandat principal du PNUD;

Fonction 3. Élaboration, planification et orientation des politiques et des stratégies de l'organisation;

Fonction 4. Encadrement, administration et contrôle des programmes;

Fonction 5. Gestion des achats et de l'approvisionnement;

Fonction 6. Prévention des crises, relèvement et gestion des situations d'urgence;

Fonction 7. Relations extérieures et partenariats;

Fonction 8. Communication interne et externe : relations avec les médias et le public;

Fonction 9. Mobilisation des ressources;

Fonction 10. Gestion financière;

Fonction 11. Technologies de l'information et des communications;

Fonction 12. Gestion administrative générale;

Fonction 13. Gestion des ressources humaines;

Fonction 14. Audit interne et investigations;

Fonction 15. Évaluation institutionnelle; et

Fonction 16. Sécurité du personnel.

4. En outre, trois fonctions sont propres au PNUD, à savoir :

Fonction 17. Appui aux activités opérationnelles des organismes des Nations Unies;

Fonction 18. Appui aux autres fonds et programmes (Volontaires des Nations Unies et Fonds d'équipement des Nations Unies); et

Fonction 19. Fourniture de services aux autres entités des Nations Unies sur la base du remboursement intégral.

5. Le rapport énonce les principaux résultats de gestion à atteindre au cours de l'exercice biennal au titre de ces 19 fonctions pour justifier les ressources demandées. Les dépenses à imputer sur les ressources ordinaires, par fonction, conformément au cadre de budgétisation axé sur les résultats, sont présentées au tableau 3 du rapport (DP/2008/3).

6. **Le Comité consultatif prend acte des efforts déployés pour appliquer les principes de la budgétisation axée sur les résultats dans le projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2008-2009. Le Comité estime néanmoins qu'il est possible d'améliorer encore la présentation du budget, notamment en spécifiant les liens qui existent avec les différents programmes de travail et activités, afin de permettre une évaluation du rapport coût-efficacité et du degré de réalisation des résultats attendus. Le Comité demande une nouvelle fois au FNUAP, au PNUD et à l'UNICEF de tenir compte des enseignements engrangés par les autres entités des Nations Unies qui ont déjà appliqué les techniques de budgétisation axée sur les résultats.**

7. Dans son rapport sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2006-2007, le Comité consultatif avait accueilli avec satisfaction la présentation d'un organigramme indiquant le nombre de postes de chaque entité du siège et hors siège, ainsi que les autres changements proposés et les mesures prises pour donner suite aux recommandations qu'il avait formulées. Toutefois, le rapport de l'Administrateur ne comporte pas d'organigramme (DP/2008/3). Celui-ci a été communiqué au Comité et est joint en annexe 1. **Le Comité recommande que cette information figure dans les prochains projets de budget.**

8. **Le Comité consultatif souligne par ailleurs qu'il importe de mettre en œuvre sans tarder les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et recommande que le PNUD et UNIFEM indiquent la suite donnée à ces recommandations dans leurs prochains projets de budget.** À cet égard, le Comité a appris que le Conseil d'administration doit examiner, à sa première session ordinaire de 2008, un rapport sur la suite donnée par le PNUD aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et sur les principales mesures de gestion adoptées en vue d'appliquer les principales recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2005 (A/61/5/Add.1).

9. **En outre, pour garantir une plus grande transparence, le projet de budget d'appui doit comprendre des renseignements sur les principaux objets de dépense liés aux postes et autres que le coût des postes. S'agissant des objets de dépense autres que le coût des postes, des renseignements devraient être fournis pour chaque sous-rubrique (autres dépenses de personnel, émoluments de non-fonctionnaires, consultants et experts, voyages des représentants, voyages officiels, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, dépenses de représentation, fournitures et accessoires, subventions et contributions), comme cela est fait au Secrétariat de l'ONU. Le Comité consultatif recommande que les conseils d'administration de tous les fonds et programmes examinent la possibilité de modifier dans ce sens la présentation de leurs projets de budget.**

10. Le Comité consultatif rappelle que, suite aux décisions 2005/5 et 2005/33 du Conseil d'administration, le budget d'appui du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) fait partie intégrante du projet de budget d'appui du PNUD et des prévisions connexes pour l'exercice biennal 2008-2009, mais que le projet de budget d'appui du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme est présenté séparément au Conseil pour qu'il l'examine (voir DP/2008/4 et par. 36 à 44 ci-après).

11. Le projet de budget d'appui pour l'exercice biennal 2008-2009 s'inscrit dans le cadre du plan stratégique 2008-2011, tel qu'amendé et augmenté par le Conseil d'administration dans sa décision 2007/32, et est conforme aux orientations que celui-ci a formulées précédemment. Dans ce contexte, le Comité consultatif note que le PNUD propose de renforcer :

a) Les fonctions d'audit et d'évaluation internes afin d'obtenir un plus grand degré d'assurance et un contrôle plus transparent et afin d'accroître l'efficacité et la responsabilisation dans le cadre des activités de gestion et de développement;

b) L'appui aux activités opérationnelles des organismes des Nations Unies afin de renforcer la présence de ceux-ci dans les bureaux de pays et de leur donner davantage de moyens d'action;

c) Ses activités essentielles, ainsi que les fonctions d'encadrement, d'administration et de supervision des programmes, afin d'améliorer les résultats en matière de développement au niveau des pays de programme et de contribuer ainsi à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus au niveau international; et

d) Plusieurs fonctions intersectorielles, notamment la gestion des ressources humaines et des technologies de l'information et des communications, afin d'améliorer la responsabilisation, la transparence et l'efficacité du PNUD.

12. Le Comité consultatif note que la présentation du budget d'appui biennal se rapporte uniquement aux ressources du budget ordinaire. **De l'avis du Comité, le PNUD devrait envisager de présenter un budget d'appui complet, dans lequel figureraient les dépenses d'appui imputées sur toutes les sources de financement, afin de permettre aux organes intergouvernementaux d'effectuer une analyse et un contrôle rigoureux.**

B. Cadre financier

13. Le Comité note que, d'après la figure 1 du rapport (DP/2008/3), les ressources ordinaires aussi bien que les autres ressources continuent de croître depuis 1998-1999 (voir aussi par. 8 et 9 du rapport). Il ressort du tableau 1 que, selon les estimations, les ressources ordinaires devraient passer de 1,9 milliard de dollars en 2006-2007 à 2 milliards 350 millions de dollars en 2008-2009, tandis que les ressources bilatérales et multilatérales devraient passer de 4 milliards 550 millions de dollars en 2006-2007 à 5 283 400 000 dollars en 2008-2009. Le Comité note également que les ressources locales versées par les gouvernements hôtes (au titre de la participation aux coûts) devraient être ramenées de 2,6 milliards de dollars en 2006-2007 à 2 466 600 000 dollars en 2008-2009. Le montant total des contributions au PNUD devrait ainsi progresser de 9,5 milliards de dollars en 2006-2007 à 10,1 milliards de dollars en 2008-2009.

14. À sa demande, le Comité consultatif a reçu le tableau récapitulatif suivant concernant les contributions versées au PNUD, par catégorie de financement, depuis 2000-2001 :

(En millions de dollars, en valeur nominale)

Catégorie de financement	*2000-2001*	*2002-2003*	*2004-2005*	*2006-2007 (estimation)*	*2008-2009 (estimation)*
Ressources ordinaires (contributions non liées)	1 286	1 440	1 763	1 900	2 350
Autres ressources – donateurs bilatéraux et multilatéraux	1 260	2 064	4 000	4 550	5 283
Autres ressources (locales) – gouvernements des pays de programme	2 001	2 050	2 500	2 600	2 467

15. Par ailleurs, il ressort des informations sur l'emploi des ressources figurant au tableau 1 du rapport (DP/2008/3) relatif au plan financier du PNUD que, pour 2008-2009, les dépenses relatives aux programmes devraient représenter 73,3 % du montant total des ressources ordinaires, contre 71,1 % pour 2006-2007, le solde étant alloué au budget d'appui (au titre de la gestion et de l'appui au développement et de l'assurance et du contrôle). Pour ce qui est des ressources bilatérales et multilatérales, les dépenses relatives aux programmes devraient représenter 94,6 % du total contre 95,1 % en 2006-2007. Ceci est conforme à la nécessité d'assurer une répartition plus équitable de coûts de gestion entre les ressources ordinaires et les autres ressources. **Le Comité consultatif est heureux de constater que la part des ressources ordinaires allouée aux programmes a augmenté, conformément à la demande qu'il a formulée au paragraphe 11 de son rapport (DP/2005/32).**

16. Le Comité consultatif rappelle que, dans le budget d'appui de l'exercice 2004-2005, le PNUD a introduit le concept de structure de base pour les activités de gestion devant être entièrement financées par les ressources ordinaires. Par ailleurs, il existe une approche progressive qui consiste à financer les activités de gestion hors structure de base en combinant ressources ordinaires et autres ressources à proportion de la part de chacune de ces deux sources dans le financement des programmes. C'est ce qu'on appelle le principe de proportionnalité, qui vise à éviter d'utiliser des ressources ordinaires pour subventionner des programmes qui doivent être financés au moyen d'autres ressources provenant de donateurs. À cet égard, le Comité rappelle qu'au cours de l'exercice 2006-2007, le PNUD a imputé sur les autres ressources un montant de 11,3 millions de dollars destiné aux activités de gestion hors structure de base, qui était auparavant financé par les ressources ordinaires. Pendant l'exercice 2008-2009, il se propose de pousser plus loin l'application du principe de proportionnalité en imputant sur les autres ressources un montant supplémentaire de 37,3 millions de dollars. La figure 3 illustre la part de l'ensemble du budget d'appui qui est financée au moyen des autres ressources : de 121,4 millions de dollars, soit 19 %, en 1998-1999, elle est passée à 421,7 millions de dollars, soit 35 %, en 2008-2009 (voir aussi DP/2008/3, par. 19). Le tableau 3 indique comment le montant de 421,7 millions de dollars imputé sur les autres ressources sera réparti entre les 19 fonctions au cours de l'exercice biennal 2008-2009.

17. En outre, le Comité consultatif rappelle que le taux de recouvrement pour les services généraux de gestion fournis par le PNUD a été révisé à plusieurs occasions afin d'accroître la proportionnalité. À cet égard, le Conseil d'administration, dans sa décision 2007/18 du 19 juin 2007, a fixé un taux de gestion uniforme de 7 %

(révisant la fourchette de taux située entre 5 et 7 % qui avait été approuvée en 2004-2005). Le tableau 7 du rapport (DP/2008/3) fait apparaître les montants estimatifs des recettes liées au recouvrement des coûts, par grande catégorie. Le Comité note que le montant total des recettes provenant du recouvrement des coûts devrait passer de 301 millions de dollars en 2006-2007 à 376 millions de dollars en 2008-2009.

C. Budget d'appui biennal pour 2008-2009

18. Comme indiqué au tableau 3 du rapport (DP/2008/3), le montant net du projet de budget d'appui pour 2008-2009 s'établit à 853,6 millions de dollars en chiffres bruts, soit une augmentation de 124,5 millions de dollars par rapport à celui du projet de budget pour 2006-2007, qui se chiffrait à 729,1 millions de dollars. Le montant net du budget d'appui proposé pour 2008-2009, après déduction du montant estimatif des recettes (74,9 millions de dollars), s'établit à 778,7 millions de dollars, soit une augmentation de 120,8 millions de dollars par rapport au montant net du budget d'appui pour 2006-2007, qui s'élevait à 657,9 millions de dollars, compte tenu du montant des recettes anticipé pour la même période (71,2 millions de dollars). Les principales augmentations et diminutions prévues sont récapitulées dans le tableau 2 et décrites aux paragraphes 29 à 35 du projet de budget (DP/2008/3). Le Comité consultatif note que les facteurs ci-après ont eu une incidence sur le montant net de l'augmentation proposée :

a) Une augmentation de 109,8 millions de dollars, soit 15,1 %, considérée comme non discrétionnaire, imputable à ce qui suit :

i) Les effets de l'inflation sur les prestations dues au personnel et sur les dépenses de fonctionnement (59,8 millions de dollars);

ii) L'incidence des ajustements du barème commun des traitements du personnel des Nations Unies (19,5 millions de dollars);

iii) L'incidence des ajustements liés aux opérations de change (16,9 millions de dollars);

iv) L'incidence des ajustements des frais de fonctionnement liés aux remboursements à l'ONU et à l'augmentation des loyers dans les villes sièges (8,3 millions de dollars); et

v) L'incidence des reclassements de postes proposés (5,3 millions de dollars);

b) Une augmentation nette en volume de 14,7 millions de dollars, soit 2 %, résultant des nouveaux investissements proposés (65,2 millions de dollars) en partie contrebalancés par un certain nombre de réductions (50,5 millions de dollars). De nouveaux investissements sont proposés en vue de renforcer les capacités dans les domaines clefs ci-après[1] :

[1] Les augmentations prévues seront en partie compensées par une diminution en volume d'un montant de 50,5 millions de dollars, dont 37,3 millions de dollars à imputer sur les fonds extrabudgétaires en vue de mieux répartir les coûts de gestion entre les ressources ordinaires et les ressources extrabudgétaires (voir par. 16 ci-dessus), et 13,2 millions de dollars de réductions imputables à des gains d'efficacité (frais de voyage, services collectifs de distribution, frais de formation et honoraires de consultants).

i) Renforcement des capacités des bureaux de pays de réaliser les objectifs de développement par l'allocation d'un montant supplémentaire de 28 millions de dollars, à répartir entre la fonction représentation et promotion du mandat principal du PNUD (fonction 2), et la fonction encadrement, administration et supervision des programmes (fonction 4);

ii) Renforcement des services d'assurance et de contrôle par l'allocation d'un montant supplémentaire de 21,3 millions de dollars, à répartir entre le contrôle interne (fonction 14) et l'évaluation institutionnelle (fonction 15);

iii) Renforcement de l'appui aux activités opérationnelles des organismes des Nations Unies (fonction 17) par l'allocation d'un montant supplémentaire de 9,5 millions de dollars;

iv) Renforcement de la responsabilisation et de l'efficacité par l'allocation d'un montant supplémentaire de 6,4 millions de dollars, qui sera réparti entre plusieurs fonctions transversales ayant trait à la gestion financière, aux technologies de l'information et des communications, à la gestion administrative générale et à la gestion des ressources humaines (fonctions 1, 3, 5, 6, 10, 11, 12, 13 et 18);

c) Un montant estimatif total des recettes à inscrire au budget d'appui biennal pour 2008-2009 de 74,9 millions de dollars, soit une augmentation de 3,7 millions de dollars par rapport à l'exercice biennal 2006-2007, dû à une augmentation des contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs, des remboursements d'impôts et des contributions au programme des Volontaires des Nations Unies.

19. Comme indiqué à la figure 4 et au tableau 4 du projet de budget (DP/2008/3), le nombre total de postes proposé pour 2008-2009 est de 3 334 (736 administrateurs recrutés sur le plan international, 614 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 984 agents des services généraux et des autres catégories de personnel), ce qui représente une augmentation nette de 45 postes (96 postes d'administrateur recruté sur le plan international supplémentaires moins 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 50 postes d'agent des services généraux), par rapport aux 3 289 postes approuvés pour 2006-2007 (640 administrateurs recrutés sur le plan international, 615 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 034 agents des services généraux et des autres catégories de personnel). Pour 2008-2009, il est proposé d'affecter 84,9 % du nombre total de postes dans les bureaux de pays et 15,1 % au siège.

20. Les changements et reclassements proposés concernant les postes imputés sur le budget ordinaire sont résumés au tableau 4 et au tableau récapitulatif 2 du rapport (DP/2008/3). En outre, les changements ci-après concernant le tableau d'effectifs ont été signalés au Comité consultatif.

	Nombre total de postes	Nombre de postes par catégorie				
		SSG et fonctionnaires de rang supérieur	*D-2*	*D-1*	*Autres postes d'administrateur recruté sur le plan international*	*Postes locaux*
A. Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007 (DP/2005/31)						
Bureaux de pays	**2 693**	–	33	113	245	2 302
Siège	**370**	10	25	40	127	168
Divers (VNU, BSAI, Bureau du GNUD et FENU)	**226**	–	3	8	36	179
Total	**3 289**	**10**	**61**	**161**	**408**	**2 649**
B. Nouveaux postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009						
Bureaux de pays	**85**	–	5	11	43	26
Siège	**54**	–	1	5	33	15
Divers (VNU, BSAI, Bureau du GNUD et FENU)	**–**	–	–	–	–	–
Total	**139**	**–**	**6**	**16**	**76**	**41**
C. Suppressions de postes proposées pour l'exercice biennal 2008-2009						
Bureaux de pays	**(67)**	–	–	–	(10)	(57)*
Siège	**(25)**	–	–	(2)	(6)	(17)
Divers (VNU, BSAI, Bureau du GNUD et FENU)	**(2)**	–	–	(1)	–	(1)
Total	**(94)**	**–**	**–**	**(3)**	**(16)**	**(75)**
D. Reclassements proposés pour l'exercice biennal 2008-2009						
Bureaux de pays	**–**	–	6	4	1	(11)
Siège	**–**	–	–	2	4	(6)
Divers (VNU, BSAI, Bureau du GNUD et FENU)	**–**	–	–	–	–	–
Total	**–**	**–**	**6**	**6**	**5**	**(17)**

	Nombre total de postes	Nombre de postes par catégorie: SSG et fonctionnaires de rang supérieur	D-2	D-1	Autres postes d'administrateur recruté sur le plan international	Postes locaux
E. Déclassements de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009						
Bureaux de pays	–	–	–	**(5)**	**5**	–
Siège	–	–	–	–	–	–
Divers (VNU, BSAI, Bureau du GNUD et FENU)	–	–	–	–	–	–
Total	–	–	–	**(5)**	**5**	–
F. Nombre total de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009 (DP/2008/3)						
Bureaux de pays	**2 711**	**–**	**44**	**123**	**284**	**2 260**
Siège	**399**	**10**	**26**	**45**	**158**	**160**
Divers (VNU, BSAI, Bureau du GNUD et FENU)	**224**	**–**	**3**	**7**	**36**	**178**
Total	**3 334**	**10**	**73**	**175**	**478**	**2 598**

VNU = Volontaires des Nations Unies
BSAI = Bureau des services d'achats interorganisations
GNUD = Groupe des Nations Unies pour le développement
FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies

* La diminution correspond à un changement d'imputation des postes, auparavant financés par les ressources ordinaires et désormais financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

Note concernant les postes vacants : En décembre 2007, sur l'ensemble des postes approuvés pour 2006-2007, 3 postes D-2, 16 postes D-1 et 45 autres postes d'administrateur recruté sur le plan international étaient vacants. Pour calculer le coût total des postes, un facteur de 3 % a été appliqué.

21. Le Comité consultatif note l'augmentation nette du nombre de postes aux classes D-2 et D-1, à savoir 12 et 14 postes respectivement. L'augmentation du nombre de postes D-2, qui passe d'un total de 61 postes en 2006-2007 à un total de 73 postes proposés pour 2008-2009, résulte de la proposition de création de six nouveaux postes et de reclassement de six postes D-1. Cinq des six nouveaux postes D-2 proposés sont des postes de directeur régional adjoint (un par région), dont le titulaire sera chargé de diriger les centres régionaux du PNUD, d'améliorer les résultats opérationnels des bureaux de pays et d'appuyer les équipes de coordination régionale des Nations Unies, le sixième devant être créé au siège pour donner au Bureau de la gestion son propre directeur adjoint, ce qui permettrait de renforcer la responsabilisation et l'efficacité des initiatives concernant l'organisation. Les six postes qu'il est proposé de reclasser à D-2 se situent au niveau des bureaux de pays;

il s'agit des postes de coordonnateur résident en Bolivie, au Guatemala, en Haïti, en Fédération de Russie et au Rwanda et du poste de directeur de pays au Soudan.

22. L'augmentation du nombre de postes D-1, qui passe de 161 en 2006-2007 à 175 en 2008-2009, correspond à la création de 13 postes et au reclassement de 1 poste. Onze des nouveaux postes D-1 seront créés au niveau des pays, dont 10 postes de directeur de pays (Angola, Cambodge, Colombie, Guatemala, Kenya, Mozambique, Népal, Pakistan, Rwanda et Tchad) et 1 poste de chef de bureau au Sud-Soudan, pour renforcer la direction et les capacités opérationnelles sur le terrain. Quatre nouveaux postes sont proposés pour le siège, pour un directeur adjoint au Bureau de l'audit et des études de performance, pour le directeur du nouveau Bureau d'appui juridique, pour le conseiller en déontologie qui dirigera le nouveau service de déontologie, et pour le coordonnateur principal des politiques au Bureau des politiques de développement. Comme indiqué dans le tableau récapitulatif 2, ces créations sont contrebalancées par la suppression de deux postes au siège. Le Comité consultatif approuve ces suppressions.

23. Le reclassement net d'un poste à la classe D-1 est le résultat des changements suivants :

a) Reclassement de 12 postes, dont 10 au niveau des pays [six coordonnateurs résidents (Djibouti, Gabon, Moldova, Sao Tome-et-Principe, Samoa et Swaziland) et quatre directeurs de pays (Bangladesh, Burkina Faso, République-Unie de Tanzanie et Viet Nam)] et 2 au siège (chef de la Section des enquêtes et chef de l'équipe de sécurité);

b) Déclassement de cinq postes de directeur adjoint de pays (Bangladesh, Chine, Guatemala, Inde et Nigéria); et

c) Reclassement à D-2 de six postes D-1 (voir par. 21 ci-dessus).

24. À cet égard, le Comité consultatif note, comme indiqué au paragraphe 50 du rapport de l'Administrateur (DP/2008/3), que les reclassements proposés s'expliquent par la nécessité de renforcer les effectifs de cadres pour s'acquitter de responsabilités plus vastes, plus lourdes et plus complexes, surtout au niveau des bureaux de pays, et que toutes les propositions ont été évaluées en tenant compte des normes de la Commission de la fonction publique internationale entrées en vigueur le 1er janvier 2004 concernant le reclassement des postes.

25. **Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées au paragraphe 22 de son rapport précédent (DP/2005/32) concernant le reclassement des postes dans les fonds et programmes, en particulier aux échelons supérieurs. Dans ce contexte, il avait souligné que les propositions de reclassement de postes aux échelons supérieurs devaient être justifiées par des changements importants du niveau et de l'étendue des responsabilités liés aux postes. Le Comité note que la création d'un grand nombre de postes de directeur de pays du PNUD (11 postes D-1) accroît sensiblement le nombre de pays dans lesquels le PNUD finance les postes du coordonnateur résident des Nations Unies et du directeur de pays du PNUD. Le Comité est préoccupé par ces multiples niveaux d'administration et par le nombre important de postes qu'il est proposé de reclasser. Le Comité recommande qu'il soit procédé à un examen des dispositifs de gestion et de dotation en personnel proposés et, notamment, de leur efficacité et de leur coût. Le Comité a déjà souligné que les perspectives de carrière et de promotion du personnel sont des questions qui**

relèvent de la gestion des ressources humaines et qui ne doivent normalement pas être réglées en reclassant des postes. Le Comité recommande que le PNUD fournisse au Conseil d'administration des explications détaillées sur les critères utilisés pour le classement des postes. En outre, les reclassements représentent pour le PNUD des dépenses renouvelables, qui pourraient influer sur le niveau des ressources disponibles à l'avenir.

26. Le Comité consultatif note qu'il est proposé d'accroître le nombre d'autres postes d'administrateur recruté sur le plan international, qui passerait de 408 en 2006-2007 à 478 en 2008-2009. Sur le nombre total proposé, 96 postes, soit 20 %, sont des postes de niveau P-2/P-3, soit la classe de début. Le Comité note en outre que ces postes supplémentaires comprennent 17 postes reclassés, à savoir 11 postes d'administrateur recruté sur le plan national dans les centres régionaux d'audit, ce qui dénote le caractère international et les attributions régionales des spécialistes de l'audit, et 6 postes d'agent des services généraux au Bureau des ressources humaines et au Bureau de la gestion et au Bureau des partenariats (voir DP/2008/3, par. 56).

D. Technologies de l'information et des communications

27. Le Comité consultatif a demandé des renseignements sur les ressources demandées par le PNUD au titre du système Atlas, de la reprise après un sinistre et de la continuité des opérations et des technologies de l'information et des communications pour l'exercice biennal 2008-2009, par rapport aux dépenses de l'exercice en cours (2006-2007) et de l'exercice précédent (2004-2005). Les chiffres correspondants figurent dans le tableau ci-après.

Ressources ordinaires du PNUD

(En millions de dollars)

	2004-2005	*2006-2007 (estimation)*	*2008-2009 (prévisions)*
Système Atlas[a]	21,9	18,4	14,2
Technologies de l'information et des communications[b, c, d]	11,2	22,4	28,1
Total	**33,1**	**40,7**	**42,3**

[a] Sont pris en compte les mises à niveau techniques requises, l'optimisation de la configuration et l'appui aux activités de production et de développement. Outre les coûts susmentionnés, 12,8 millions de dollars ont été dépensés au cours de l'exercice biennal 2002-2003 pour financer l'acquisition de logiciels et pour couvrir les frais de licence, les services de maintenance correspondants, la mise en place de l'infrastructure, l'élaboration de prototypes, la conception, l'intégration et la mise en service.

[b] Sont pris en compte l'infrastructure technique, l'appui aux moyens de télécommunication gérés de façon centralisée et la connectabilité de ceux-ci et l'appui technique aux systèmes en place.

[c] Les services de visioconférence coûtent environ 300 000 dollars par exercice biennal. Ce montant correspond au coût de quelque 400 visioconférences par mois.

[d] Les montants à prévoir au titre de la reprise après sinistre et de la continuité des opérations ont été estimés à 400 000 dollars pour 2006-2007 et à 1 million de dollars pour 2008-2009.

28. Le Comité consultatif souligne que le PNUD doit se mettre en rapport avec le nouveau Directeur général de l'informatique de l'ONU, notamment en ce qui concerne les questions de reprise après sinistre et de continuité des opérations.

E. Frais de voyage du personnel

29. Le Comité consultatif a reçu, à sa demande, un relevé du nombre de fonctionnaires dont les postes sont financés au moyen des ressources ordinaires qui ont été en déplacement durant plus de 20 jours en 2007 (voir annexe 2 ci-après). Il a également été informé que le montant de ressources ordinaires prévu au titre des voyages pour 2008-2009 était de 14,5 millions de dollars, alors que les crédits ouverts à ce titre pour l'exercice 2006-2007 s'étaient élevés à 14,7 millions de dollars. Le Comité ne doute pas de l'importance des voyages effectués dans le cadre des fonctions. Toutefois, compte tenu de l'extension de la présence sur le terrain et de la décentralisation, le personnel devrait avoir beaucoup moins besoin de se déplacer à partir du Siège. Le Comité fait observer en outre que des investissements considérables ont été réalisés dans le domaine des technologies de l'information et des communications (voir par. 27). Il estime que le PNUD devrait étudier la possibilité d'utiliser la visioconférence et d'autres moyens de communication électroniques. Le Comité recommande que les frais de voyage soient suivis de près et présentés dans le cadre du prochain projet de budget, qui lui donnera l'occasion de les examiner.

F. Prévisions de dépenses au titre de la sécurité et de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public

30. Un montant de 31,2 millions de dollars est demandé au titre des mesures de sécurité prescrites par l'ONU, soit le même niveau de dépenses que celui qui avait été approuvé pour l'exercice biennal 2006-2007. L'Administrateur propose qu'on continue de traiter ces dépenses comme des dépenses distinctes à financer à l'aide d'autres ressources, c'est-à-dire sans les inscrire au budget d'appui biennal pour 2008-2009. Le Comité consultatif note toutefois qu'on estime à 50,2 millions de dollars le montant des ressources nécessaires pour couvrir les dépenses de sécurité prescrites par l'ONU pendant l'exercice 2008-2009 (voir la répartition au paragraphe 71 du document DP/2008/3). Dans le cadre de la stratégie de proportionnalité graduelle, on estime qu'il serait possible d'imputer un montant de 15 millions de dollars sur les autres ressources et de financer le solde, soit 4 millions de dollars, à l'aide d'un crédit attendu du Département de la sûreté et de la sécurité, qui correspond à une surfacturation durant l'exercice 2006-2007.

31. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a demandé que l'Organisation des Nations Unies adopte d'ici à 2010 les Normes comptables internationales pour le secteur public pour établir ses états financiers. L'Administrateur demande un montant de 9 millions de dollars durant l'exercice 2008-2009 pour la mise en conformité avec lesdites normes et propose qu'on traite également ces dépenses comme des dépenses distinctes à financer à l'aide d'autres ressources, c'est-à-dire sans les inscrire au budget d'appui biennal

pour 2008-2009. La répartition des dépenses prévues pour l'exercice 2008-2009 est indiquée au paragraphe 75 du document DP/2008/3.

G. Assurance maladie après la cessation de service

32. Le Comité consultatif a demandé des renseignements sur le traitement des obligations du PNUD au titre de l'assurance maladie après la cessation de service de son personnel. Il a été informé qu'au 31 décembre 2005, les charges à payer, déclarées dans une note relative aux états financiers du PNUD pour l'exercice biennal 2004-2005, s'élevaient à 406,9 millions de dollars (soit une augmentation de 143,7 millions de dollars par rapport à l'estimation actuarielle précédente, à savoir 263,2 millions de dollars au 31 décembre 2003). Une nouvelle évaluation devait être faite au 31 décembre 2007.

33. À partir de l'exercice biennal 2000-2001, le PNUD a commencé à constituer une réserve en mettant de côté 54 millions de dollars par exercice. Au 31 décembre 2005, le montant de cette réserve atteignait 162 millions de dollars (et apparaissait dans les états financiers du PNUD en tant que fonds de réserve au titre de l'assurance maladie après la cessation de service). Le PNUD a inscrit la réserve dans la catégorie des dépenses diverses en raison de sa particularité. Elle s'ajoute aux primes d'assurance maladie existantes, qui sont inscrites au budget d'appui biennal.

34. En outre, le PNUD a investi séparément les ressources du fonds de réserve au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et rend compte de cet investissement dans ses états financiers. Au 31 décembre 2005, l'obligation non provisionnée du PNUD, à savoir la différence entre les charges à payer, évaluées à 406,9 millions de dollars, et le montant de la réserve, soit 162 millions de dollars, atteignait 244,9 millions de dollars. Le Comité consultatif constate également qu'à partir de 2004, le PNUD a commencé à recouvrer séparément une partie des coûts de l'assurance maladie après la cessation de service pour les postes financés à l'aide des autres ressources. Au 31 décembre 2005, le montant ainsi recouvré s'élevait à 7,3 millions de dollars.

35. Le Comité consultatif a appris que le PNUD avait constitué une provision supplémentaire de 27 millions de dollars en 2006, ce qui ramène son obligation non provisionnée à 217,9 millions de dollars au 31 décembre 2006. Compte tenu de l'augmentation de l'obligation non provisionnée, selon l'évaluation actuarielle faite à la fin de l'année 2005, le PNUD envisage d'accroître le montant de la provision pour 2007. Afin de se conformer aux Normes comptables internationales pour le secteur public, le PNUD devra comptabiliser ses dépenses au titre de l'assurance maladie après la cessation de service selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale à compter de 2010, ce qui signifie qu'il en inscrira le montant total dans ses livres comptables et qu'il fera apparaître ce montant au passif du bilan de fin d'exercice. Actuellement, le montant total de l'obligation est déclaré dans une note relative aux états financiers, mais seule la partie financée est inscrite au bilan. Le Comité recommande que, dans ses futurs rapports sur le budget d'appui biennal, le PNUD fournisse des renseignements détaillés sur ses obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

II. Projet de budget d'appui d'UNIFEM pour l'exercice biennal 2008-2009

36. Le Comité consultatif note qu'UNIFEM présente séparément au Conseil d'administration, pour examen, son projet de budget d'appui biennal établi selon la méthode de budgétisation axée sur les résultats (DP/2008/4). Il note également que ce budget s'articule autour de 16 fonctions harmonisées, convenues avec le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF (voir par. 3), plus une fonction propre à UNIFEM (la fonction 17, Appui aux organismes des Nations Unies concernant la prise en considération des questions d'égalité des sexes par les pays de programme). Les commentaires faits aux paragraphes 6 à 9 du présent rapport en ce qui concerne la présentation selon les résultats à obtenir s'appliquent aussi à UNIFEM. Le budget proposé s'appuie sur le plan stratégique du Fonds pour 2008-2011, dont le Conseil d'administration a approuvé les priorités et les résultats escomptés dans sa décision 2007/35.

37. Le plan financier d'UNIFEM est présenté au tableau 1 du rapport sur le budget (DP/2008/4). Le Comité consultatif note que les recettes prévues pour 2008-2009 s'élèvent à 159,5 millions de dollars, dont un montant de 93 millions de dollars imputé sur les ressources ordinaires, un montant de 64 millions de dollars imputé sur les autres ressources, et des recettes diverses d'un montant de 2,5 millions de dollars. Pour 2006-2007, les recettes s'élevaient à 100,1 millions de dollars. Comme il ressort du tableau 1, les recettes provenant des ressources ordinaires devraient augmenter de 64 % tandis que celles provenant des autres ressources augmenteraient de 53 % par rapport à 2006-2007.

38. Le Comité consultatif constate en outre que pour 2008-2009, les dépenses au titre des programmes devraient représenter 76 % du montant total des ressources ordinaires (contre 72,6 % en 2006-2007) et le budget d'appui biennal 24 % (contre 27 % en 2006-2007). S'agissant des autres ressources, les dépenses au titre des programmes devraient représenter 94 % du total, contre 92 % en 2006-2007. Le Comité note avec satisfaction que davantage de fonds sont affectés aux programmes.

39. Le projet de budget d'appui biennal d'UNIFEM pour 2008-2009 se monte à 23 millions de dollars, soit 25 % des recettes prélevées sur les ressources ordinaires prévues pour l'exercice, à savoir 93 millions de dollars. Ce montant doit permettre de financer 46 postes, contre 37 en 2006-2007. Ce projet de budget est en hausse de 40,2 % par rapport à celui de 2006-2007, qui s'élevait à 16,4 millions de dollars, soit 29 % des recettes provenant des ressources ordinaires (56,8 millions de dollars). Il doit servir à appuyer les activités qu'UNIFEM mènera dans les domaines suivants, conformément à son plan stratégique :

a) Renforcement de la sécurité économique et des droits des femmes;

b) Réduction de la prévalence de la violence contre les femmes et du VIH/sida;

c) Promotion d'une justice non discriminatoire envers les femmes dans le contexte de la gouvernance démocratique.

40. Le montant du budget d'appui financé par les ressources ordinaires et les autres ressources est en augmentation de 7 millions de dollars en termes de coûts et de volume par rapport à celui de 2006-2007. L'augmentation des coûts, qui atteint 1,8 million de dollars, s'explique par l'ajustement obligatoire des traitements et des

indemnités de poste résultant de décisions de la Commission de la fonction publique internationale, la hausse des loyers et des dépenses de fonctionnement et les effets de l'inflation. L'augmentation en volume, soit 5,2 millions de dollars, découle directement des priorités arrêtées dans le plan stratégique, à savoir :

a) Le renforcement de la présence d'UNIFEM dans trois centres régionaux des Nations Unies afin que ceux-ci tiennent systématiquement compte des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans leurs activités d'assistance technique (1,8 million de dollars) (voir par. 42 ci-après);

b) Le renforcement de l'appui en matière de politiques, d'assistance technique, de contrôle et d'évaluation, et de l'appui opérationnel (2,5 millions de dollars);

c) Le reclassement de certains postes (0,2 million de dollars) (voir par. 43 ci-après).

41. Le tableau 3 du rapport sur le budget (DP/2008/4) présente un état comparatif de la répartition des dépenses entre les 17 fonctions, ce qui permet de relier les augmentations aux engagements pris dans le plan stratégique (en ce qui concerne notamment les relations extérieures, la communication interne et externe, la gestion financière, l'audit interne, l'évaluation institutionnelle et l'appui aux activités du système des Nations Unies concernant l'égalité des sexes).

42. Le Comité consultatif constate qu'il est prévu de financer 46 postes au moyen des ressources ordinaires contre les 37 postes approuvés pour 2006-2007. Les neuf nouveaux postes se répartissent comme suit :

a) Trois postes D-1, qui permettraient d'institutionnaliser la fonction de directeur régional de programme dans trois centres régionaux (DP/2008/4, paragraphe 21). Le Comité a appris que ces postes seraient créés dans les bureaux sous-régionaux au Sénégal, en Afrique du Sud et en Thaïlande, et que leurs titulaires devraient avoir des compétences stratégiques de haut niveau et des compétences techniques reconnues, pour mener à bien les tâches d'assurance qualité, de contrôle et de coordination dans les pôles sous-régionaux;

b) Six postes au Siège : deux postes P-5, dont les titulaires seront chargés, l'un de superviser toutes les fonctions opérationnelles relatives aux finances et au budget, aux achats et aux services informatiques, et l'autre de porter une attention particulière à la planification stratégique, à la gestion axée sur les résultats et aux relations avec les organismes des Nations Unies, par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement, d'assurer un suivi systématique de ces questions et de donner des avis utiles à leur sujet (ibid., par. 18 et 19); deux postes P-3, dont les titulaires seront chargés, l'un d'établir des rapports à l'intention des donateurs et d'appuyer ainsi les activités de mobilisation de ressources et de collecte de fonds, et l'autre de formuler, mettre en œuvre et évaluer des stratégies de sensibilisation (ibid., par. 20); et deux postes d'agent des services généraux, dont les titulaires fourniront des services d'appui au programme et un appui dans les domaines des finances, des achats et des fournitures (ibid., par. 18 et 19).

43. Cinq reclassements (dont le coût s'élève à 181 600 dollars, comme il est indiqué précédemment) sont également proposés, à savoir :

a) Le reclassement de P-5 à D-1 du poste du chef de la Section de l'information et de la promotion des activités, récemment restructurée et renforcée

afin de faire face aux besoins croissants dans les domaines de la promotion des activités, de la mobilisation des ressources, des médias et de la communication (DP/2008/4, par. 20);

b) Le reclassement de P-3 à P-4 d'un poste de spécialiste du budget et le reclassement de G-6 à G-7 d'un poste d'assistant aux systèmes d'information et de gestion, afin de renforcer les capacités opérationnelles (ibid., par. 19);

c) Le reclassement de G-5 à G-6 de deux postes dont les titulaires devront fournir des services d'appui au programme et de renforcer les capacités de la Section de l'information et de la promotion des activités (ibid., par. 18 et 20).

44. Le Comité consultatif recommande que les prévisions relatives au financement du projet de budget d'appui d'UNIFEM au moyen des ressources ordinaires pour la période 2008-2009 soient approuvées.

Annexe 1

Programme des Nations Unies pour le développement
Organigramme et changements proposés pour les postes prévus, financés au moyen des ressources ordinaires, pour l'exercice biennal 2008-2009

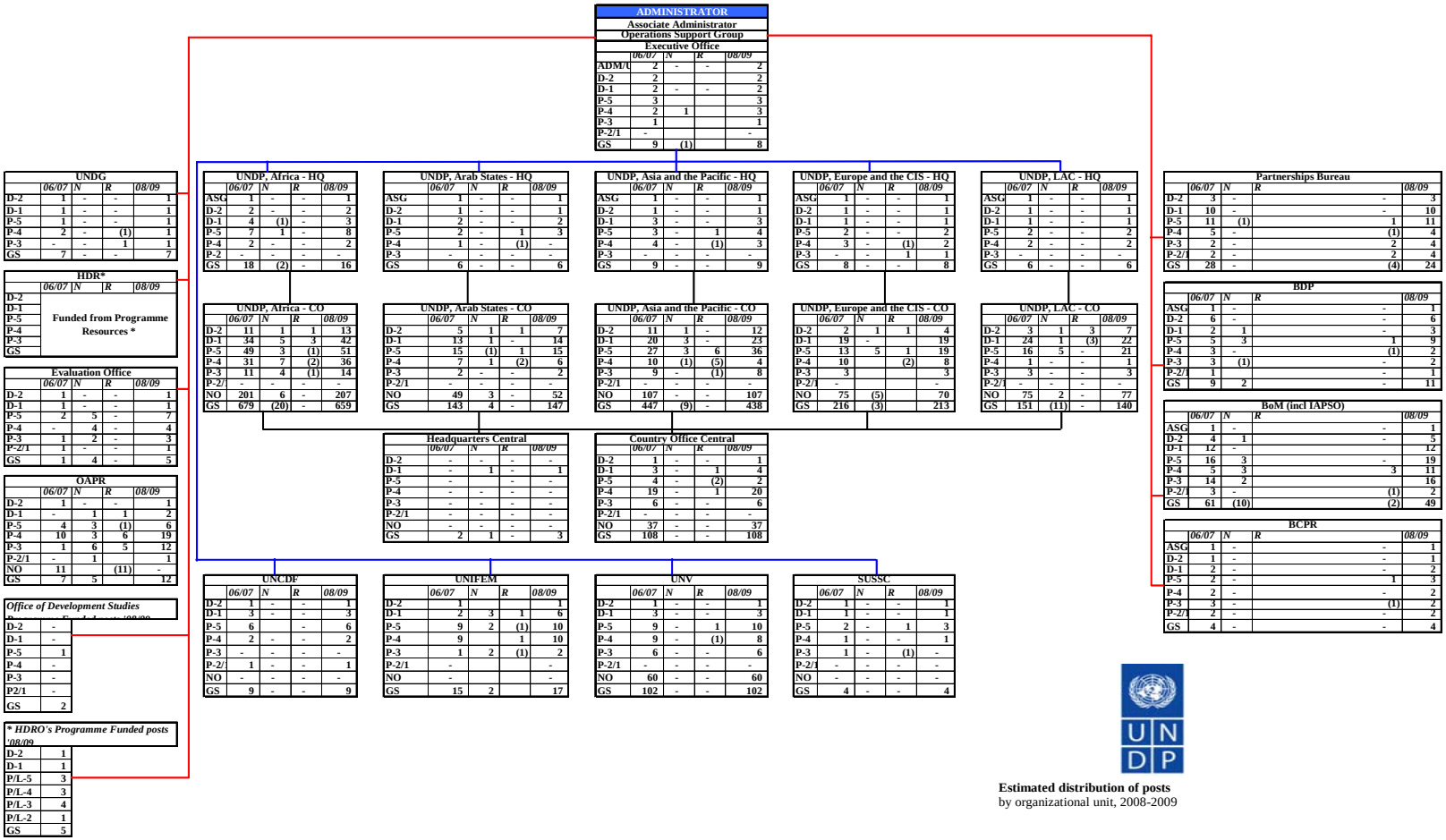

Estimated distribution of posts
by organizational unit, 2008-2009

Annexe 2

Nombre de fonctionnaires dont les postes sont financés au moyen des ressources ordinaires, qui ont été en déplacement pendant plus de 20 jours en 2007

Classe	*Nombre de fonctionnaires*	*Nombre moyen de journées de déplacement*
Administrateur/Administrateur associé	2	89
SSG	8	92
D-2	13	50
D-1	20	48
Autres administrateurs recrutés sur le plan international	33	44

Remarque : Dans le tableau ci-dessus, il n'est pas tenu compte des voyages autorisés au titre d'une réaffectation ou d'un congé dans les foyers.